

**Arrêté n°679/PMMBPE/CAB du 24 juin 2020
portant nomination des membres du Comité Interministériel de Coordination
Technique du cadre de gouvernance du Programme d'Urgence du secteur
agricole face à la crise de la COVID-19, en abrégé PURGA-COVID-19**

**LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi 2015-537 du 25 juillet 2015 d'orientation agricole ;
- Vu le décret n°99-44 du 20 janvier 1999 portant création du Comité Interministériel des Matières Premières
- Vu le décret n°2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef de Gouvernement ;
- Vu le décret n°2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef de Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n°2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n°2020-456 du 13 mai 2020 ;
- Vu le décret n°2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2020-351 du 23 mars 2020 instituant l'Etat d'Urgence en Côte d'Ivoire du fait de la maladie à CORONAVIRUS COVID-19 ;
- Vu le décret n°2020-438 du 04 mai 2020 portant intérim du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu l'attestation n°600/SGG/CM du 15 avril 2020 relative aux modalités de mise en œuvre du programme d'urgence pour le soutien aux filières agricoles d'exportation et au secteur des productions alimentaires impactés par la crise sanitaire du Covid-19 ;
- Vu l'arrêté n°678/PMMBPE/CAB du 24 juin 2020 portant création, attributions, composition et fonctionnement du cadre institutionnel pour la gouvernance du Programme d'Urgence du secteur agricole face à la crise de la COVID-19 ;

Considérant les nécessités de service,

ARRETE :

Article 1 : Sont nommées membres du Comité Interministériel de Coordination Technique (CICT), dans le cadre de la gouvernance du Programme d'Urgence du secteur agricole face à la crise de la COVID-19, au titre des Ministères et Structure ci –après, les personnes dont les noms suivent :

Au Titre du Cabinet du Premier Ministre :

- Docteur Pierre Ackah ANGNIMAN, Conseiller Spécial du Premier Ministre, Président ;
- Monsieur Arthur COULIBALY, Conseiller du Premier Ministre, Vice-Président ;
- Monsieur Yao Alexis Haccandy, Conseiller du Premier Ministre, Membre ;

Au Titre du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural :

- Monsieur Nouhoun COULIBALY, Directeur Général de la Planification, des Statistiques et des Projets, Membre ;

Au Titre du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques :

- Docteur Adaman KOUADIO, Directeur des Services Vétérinaires, Membre ;

Au Titre du Ministère de la Promotion de la Riziculture :

- Monsieur Daouda SANGARÉ, Conseiller Technique, Membre ;

Au Titre du Ministère du Commerce et de l'Industrie :

- Docteur Michel MANLAN, Conseiller Technique, Membre ;

Au Titre du Ministère de l'Economie et des Finances :

- Mademoiselle Larissa Sosthène KOUADIO, Conseiller Technique, Membre ;

Au Titre du Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat :

- Madame Françoise VALLET-COULIBALY, Conseiller Technique, Membre ;

Au titre du Bureau National d'Etudes Technique :

- M. Paterné KOFFI, Directeur, Membre.

Tout membre peut se faire assister d'un suppléant désigné par son mandant.

Le membre suppléant assure le relais en cas d'empêchement du Titulaire.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire et partout où besoin sera 

Fait à Abidjan, le 24 juin 2020

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat
P/I Le Ministre d'Etat, Ministre de la Défense



Hamed BAKAYOKO

Ampliations :

- Présidence de la République 01
- Secrétariat Général du Gouvernement 01
- Tous Ministères 48
- BNETD 01
- Membres du CCIT 10
- JORCI 01